



**Partages de compétences entre professionnels de santé :
l'Ordre National des Infirmiers salue les recommandations de l'IGAS,
gages d'amélioration de la qualité des soins et de progression infirmière**

Paris, le 06 janvier 2022

L'Ordre national des Infirmiers, auditionné par l'Inspection générale des affaires sociales dans le cadre du *Rapport sur les trajectoires pour de nouveaux partages de compétences entre professionnels de santé*, se félicite des recommandations publiées par l'IGAS, qui rejoignent les constats dressés par l'Ordre et les solutions qu'il a formulées dans le cadre de ses contributions au Ségur de la santé et à la refonte du décret infirmier.

Le rapport de l'IGAS souligne en effet **l'impossible statu quo** que les difficultés d'accès aux soins posent pour l'ensemble du système de santé. Il pointe la nécessité de mobiliser tous les acteurs du soin à la pleine hauteur de leurs compétences, et les attentes des professionnels « *face à un système rigide qui ne répond pas à leurs aspirations* » et à la persistance de divers réflexes corporatistes reposant sur des craintes souvent infondées.

L'Ordre national des infirmiers appelle de longue date les pouvoirs publics à **favoriser l'autonomie de la profession infirmière**, par exemple en les mobilisant au titre du premier recours pour des pathologies bénignes en soins primaires, avec accès direct de la population. Synonymes d'amélioration de l'accès aux soins pour les patients, ces pistes de réforme sont aussi facteurs de reconnaissance pour la profession infirmière, à l'heure où près de 30% des infirmiers envisagent de quitter le métier à 5 ans.

Concernant l'évolution de la pratique avancée, l'IGAS pointe des difficultés de mise en œuvre, mais souligne l'impact positif de l'installation des premiers IPA, tant en matière de qualité de suivi et de soins des patients, que pour l'amélioration des conditions d'exercice des médecins impliqués.

L'Ordre national des infirmiers soutient **la montée en puissance de la pratique avancée**, alors que la France est en retard dans le déploiement de cette pratique, plus aboutie et reconnue à l'étranger. Il se félicite que le rapport de l'IGAS préconise d'élargir le périmètre d'intervention des IPA et de s'appuyer sur la pratique avancée pour améliorer le parcours de soins des patients et renforcer les coopérations entre professionnels de santé.

Pour Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre national des infirmiers : « *La crise sanitaire a montré le besoin et l'efficacité des coopérations renforcées entre professionnels de santé. Elle a aussi pointé les aspirations d'autonomie et de montée en compétences des soignants. Le rapport de l'IGAS propose des solutions pertinentes. A l'heure où les soignants se découragent et où le Covid éloigne certains patients des structures de soins, il est urgent de se saisir de ces recommandations pour leur donner une traduction concrète* ».

CONTACT PRESSE : Adrien de Casabianca
06 30 30 34 84 - adrien.decasabianca@gmail.com